

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 22 Juin 2015 à 20 heures 30

L'an deux mil quinze, le **LUNDI 22 JUIN**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

Présents : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE – Stéphanie HERVAGAULT – Richard GAUTIER – Aurélie VULLO STIENNE – Julie CHARPENTIER – Jean-Yves SALIOU – Alain LUCAS – Françoise PIAU –

Absents excusés :

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Alain LUCAS ayant donné pouvoir à Jean-Yves SALIOU

Secrétaire : Françoise PIAU

Convocation : 18 juin 2015

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2015 est approuvé.

Question 1 Délib 2015-06-45 Délib 2015-06-46 Délib 2015-06-47 Délib 2015-06-48	COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
---	---

1 – Présentation coût 2014 élève Ecole Publique – Reversement auprès de l'OGEC – signature convention 2015-2018

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente le coût à l'élève 2014 de l'Ecole Publique et résumé ainsi :

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2014 ECOLE PUBLIQUE					
COUT D'UN ELEVE 2014 - BASE DE PARTICIPATION AUPRES DE L'ECOLE St Joseph					
Effectifs rentrée septembre 2014 : 43 maternelles -81 élémentaires					TOTAL: 124
1 - DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT					
Article budget	Libellé	Dépenses 2013 142 élèves	Dépenses 2014 124 élèves	Maternelles élèves 43	Elémentaires élèves 81
11	CHARGES à CARACTERE GENERAL	25 770,38	26 053,72	9 034,76	17 018,96
12	FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	1 754,35	1 966,61	681,97	1 284,64
6574	SUBVENTIONS	2 006,46	1 773,20	614,90	1 158,30
	SORTIES EXTERIEURES	5 053,84	5 855,56	1 741,12	4 114,44
DEPENSES		34 585,03	35 649,09	12 072,75	23 576,34
	Soit à l'élève	243,56	287,50	280,78	291,08
Renouvellement mobilier base : 609.80 x 4 classes/10 ans/93 élèv		2,44	2,62	2,62	2,62
COUT à l'élève		246,00	290,12	283,40	293,70
2 -CHARGES DE PERSONNEL ATSEM		2013	2014	Maternelles	Elémentaires
				43	81
		53 642,71	51 567,22	46 013,81	5 553,41
coût moyen ch personnel ATSEM/élève		377,76	415,86	1 070,08 €	68,56
TOTAL COUT ELEVE 2014		623,76	705,98		

Le forfait de 705.98 € par élève maternelle et élémentaire sera reverser auprès de l'OGEC au titre de l'année 2015-2016 sous condition,

➤ Que la dépense pour les charges d'ASEM représente au minimum **65 % des charges ATSEM à l'Ecole Publique** soit: $415.86 \times 65\% = 270.31$ € multiplié par le nombre d'élèves finançables à l'école Saint-Joseph.
A défaut, celui-ci sera diminué de la part salaire non atteinte.

Ces versements et remboursements seront effectués pour les effectifs précisés à l'article 3 « Effectif pris en compte » et selon les modalités fixées à la convention à signer pour les 3 ans à venir.

Après en avoir délibéré VOTE 1 : mise en place d'un fléchage – VOTE 2 : choix proposition 2 par 19 OUI, le Conseil Municipal

VALIDE la formule de reversement auprès de l'OGEC telle que exposée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention avec l'OGEC d'une durée de 3 ans (1^{er} septembre 2015 – 31 août 2018). Les participations seront revues chaque année par délibération du Conseil Municipal en fonction des dépenses réelles faites à l'Ecole Publique l'année N-1.

2- Participation des Communes de résidence pour l'accueil des enfants sur l'année 2015- 2016

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du coût moyen d'un élève à l'Ecole Publique avec intégration des classes découvertes et frais Aménagement du Temps Scolaire à l'unanimité,

FIXE à **797,54 €** la participation à demander auprès des Communes extérieures pour l'accueil à l'Ecole Publique des enfants à la rentrée de septembre 2015.

3 –Validation Projet Educatif Territorial et signature convention

Madame Thérèse LETOURNEAU DORGERE, Adjointe responsable de la commission « Enfance Jeunesse » rappelle que les écoles (publique et privée) de la commune sont passées à la semaine de 4 jours et demi depuis la rentrée scolaire 2014/2015 avec le souci de proposer à tous les enfants de 3 à 11 ans des activités de qualité en rapport avec les thèmes de « citoyenneté-environnement », « bien être », « culture » et « sports ».

Dans le cadre de cette réforme éducative, le Projet EDucatif Territorial (PEDT) travaillé au sein du comité d'animation a pour objectif principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités avant et après l'école et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Avec des axes éducatifs tels que :

- le savoir vivre ensemble en développant coopération, autonomie et bien être,
- donner à nos apprentis l'esprit d'initiative,
- l'éducation aux enjeux de société (réseaux sociaux, citoyenneté, environnement...)

Avec une volonté d'adultes différents dans leur fonction et leurs rôles de se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous tels que :

- le développement du vivre ensemble,
- le développement de l'initiative, de l'autonomie
- le développement de l'expression de sa personnalité, de son identité
- le développement de la bonne utilisation du numérique en réfléchissant aux moyens à mettre en place.

Le PEDT est mis en œuvre à compter de septembre 2015 et jusqu'à début juillet 2018, soit pour les trois années scolaires à venir.

Outre la collectivité, les signataires du PEDT sont Monsieur le Préfet de la Mayenne, Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale ainsi que Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes du Projet EDucatif Teritorial,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférant.

4 – Tarification TAP et Repas au restaurant scolaire rentrée 2015

Après en avoir pris connaissance du coût d'un repas au restaurant scolaire en 2014 (**6.45 €**) à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs au 1^{er} septembre 2015 comme suivants :

Restaurant Scolaire

- Enfant/Apprentis/Stagiaires/Personnel de Service..... **3.20 €**
- Enseignants/Agents Communaux **6.10 €**

Temps d'activité périscolaire (TAP) :

- Familles Imposables : **0.50 €**
- Familles non Imposables : **0.45 €**

Bourgneuf-la-Folie

La CAF a confirmé une aide de 7 310 € pour le projet du service animation intitulé « Bourgneuf-la-Folie » sur un budget de 20 000 €

Par 19 oui, le conseil municipal valide l'organisation de cette manifestation qui aura lieu du 11 au 16 avril 2016.

5 – Transport scolaire rentrée 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une communication téléphonique avec le Conseil Départemental précisant la mise en place à compter de la rentrée 2015 d'un service transport scolaire pour les familles domiciliées à plus de 2 km.

Si l'effectif est supérieur à 8, deux circuits seront prévus avec un temps de garderie alternativement le matin et le soir.

Se pose la question de la facturation du service garderie :

Aussi à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme que le forfait garderie sera facturé.

Question 2	COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT
-------------------	--

1 - Illuminations

Cécile CHEVREUIL présente le diaporama des illuminations proposées par le Comptoir Français d'illumination pour un coût TTC de 2 800 € installation comprise avec engagement sur 3 ans et maintien des motifs toute l'année Place de l'Eglise.

Comme l'an passé, un sapin sera prévu devant la salle des fêtes et 3 pour les services Ecole, Garderie et Restaurant Scolaire.

Considérant la préparation du projet « Bourgneuf-la-Folie » en 2016, le marché de Noël n'est pas programmé cette année.

2 – Fleurissement

Le Jury passera le 9 juillet – Rendez-vous est donné à Aurélie, Roland, Gilbert, Michèle, Cécile, Michel F, Pierrette et Thérèse conseillers et Annick Bouillon pour la mission de membre du jury.

Les prix attribués : 1^{er} : livre de Eric MEDARD - 2^{ème} : Fleur « La Fée Coquelicot » - 3^{ème} : Panier garni GAM VERT – et un bon d'achat de 10 € à utiliser auprès du pépiniériste de la commune.

Question 3	COMPTE-RENDU COMMISSION AGRICOLE - AMENAGEMENT
-------------------	---

Travaux réhabilitation réseaux eaux usées et conclusions diagnostic complémentaire

Les travaux confiés à PLANCON-BARIAT sont terminés la réception faite après avoir levé les réserves.

Le diagnostic complémentaire réalisé par le cabinet IRH a permis de mettre en évidence La bonne conformité de la très grande majorité des réhabilitations après quelques anomalies relevées et reprises par l'entreprise PLANCON BARIAT

A l'analyse il ressort toutefois qu'en partie et à la suite des travaux une certaine réduction des apports d'eau parasite est constatée (estimation 35 – 40 m3/j par temps sec stabilisé).

Les apports d'eau parasites qui peuvent être constatés se produisent de manière diffuse sur l'ensemble du réseau : perméabilité du sous-sol favorise la rétention d'eau et de drainage via le moindre défaut d'étanchéité du réseau - . Provenance dans beaucoup de cas de branchements de particuliers avec toute la difficulté de les identifier et de les solutionner.

Des travaux complémentaires pourraient être engagés et concernent principalement :

- étanchéisation de quelques regards
- manchette ou chemisage sur un tronçon rue des Carreaux
- la réfection de canalisations entre le collecteur principal et la boîte de branchement de particuliers.

Il est proposé de prendre contact avec l'Agence de l'Eau pour connaître les financements possibles

- sur les quelques travaux préconisés par IRH dont certains ne sont pas portés au schéma directeur,
- sur une opération d'ensemble de diagnostics des branchements privés.

Question 4	COMPTE-RENDU COMMISSION SPORT
-------------------	--------------------------------------

Michel BOUILLON rend compte des travaux de la commission

1 - Organisation Forum des Associations :

Le 6 septembre 2015 de 9 h 30 à 12 h 30 – A ce jour 6 inscriptions d'associations

2 - Terrain de Football :

Eloges sur l'entretien et les équipements présents de Monsieur POISSON de la Ligue du Maine avec toutefois à envisager la mise aux normes du dimensionnement d'au moins d'un terrain.

3 – Chemins de randonnées

Travaux envisagés sur certains chemins à hauteur du crédit de 1 500 € TTC avec l'entreprise VERRIERE le 13 juillet prochain et appel à 3 - 4 bénévoles.

Question 5	COMMISSION BATIMENTS
-------------------	-----------------------------

Roland PAQUET rappelle l'engagement à la construction d'un préau à l'école publique et la mise en accessibilité PMR des WC publics Place de l'Eglise.

Une consultation a été lancée auprès de trois architectes pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre sur ces deux projets.

Le Conseil Municipal après analyse des deux offres reçues et vote à l'unanimité,

DECIDE :

de retenir **LOUVEL & ASSOCIES** de Vitré pour les missions ci-dessous et moyennant les forfaits d'honoraires indiqués à savoir :

Projet 1 : PREAU à l'Ecole Publique

Mission complète de l'analyse du site, esquisse jusqu'à la réception des travaux pour **4 250 € HT**

Projet 2 : Travaux accessibilité WC publics Place de l'Eglise

Mission de l'analyse à l'esquisse jusqu'à la phase descriptif pour..... **1 400 € HT**

et **AUTORISE** le Maire à signer le ou les contrats à intervenir

Question 6	ECLAIRAGE AIRE DE STATIONNEMENT RUE DU TRIANON
-------------------	---

Après avoir pris connaissance du coût des travaux d'éclairage par le SDEGM à l'aire de stationnement de 9 000 € HT avec une participation demandée à la commune de 7 110 € net, le Conseil Municipal confirme l'engagement auprès du Syndicat d'Electrification.

Question 7	AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE 2015 avec INGERIF
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet INGERIF pour les travaux de voirie 2015 :

Une part fixe forfaitaire de2 000.00 € HT

Une rémunération complémentaire en fonction du temps passé.

Délibération 2014-13-104 du 1^{er} décembre 2015

Il précise que INGERIF a transmis un avenant à la part fixe forfaitaire pour des temps supplémentaires à savoir :

-dossier PRO aménagement de la piste cyclable rue Saint-Gilles 250 .00 € HT
 -4 semaines de délais travaux à 500 € HT soit..... 2 000.00 € HT

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité après avoir pris connaissance des interventions sollicitées,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 pour les sommes indiquées ci-dessus et portées au contrat signé
 le 27 décembre 2014.

Question 8	AVENANTS AUX TRAVAUX DES VESTIAIRES TERRAIN DE FOOTBALL
-------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée des ajustements de travaux réalisés et à prévoir pour la rénovation des vestiaires au terrain de football et qui amèneront les entreprises à ajuster en plus ou en moins les marchés initiaux notamment :

- Lot PLOMBERIE : Entreprise GAUTIER DE La CROIXILLE
Remplacement du chauffe-eau

	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	8 207.50	1 641.50	9 849.00
Montant de l'avenant	1 433.00	286.60	1 719.60
TOTAL marché	9 640.50	1 928.10	11 568.60

Aussi après exposé, et par un vote à l'unanimité le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus avec l'entreprise GAUTIER,

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour valider et signer les avenants à venir aux marchés de travaux des vestiaires au terrain de football,

CHARGE Monsieur le Maire de rendre compte à chacune des réunions de conseil municipal des avenants signés.

Question 9	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET PRINCIPAL
-------------------	---

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ouvre les crédits suivants sur le budget principal à savoir :

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	RECETTES
024 – Produits des cessions d'immobilisation		1 800.00
020 – Dépenses imprévues	1 800.00	
<u>Opérations financières :</u>		
Ecritures d'ordre (modification imputation sur travaux 2011)		
041-2315 – Installations, matériel et outillage techniques.....		26 607.35
041-2116 – Cimetières.....	26 607.35	

	QUESTIONS DIVERSES
--	---------------------------

Il est présenté au conseil municipal l'enquête réalisée auprès des communes voisines sur le temps de l'éclairage de nuit. Il est proposé que la commission Aménagement poursuive son action sur la maîtrise des dépenses de l'éclairage.

Séance levée à 23 heures 30

Prochain conseil : lundi 31 août 2015